



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/59

**Réunion du 19 septembre 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 12/09/2023

Date d'affichage : 12/09/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, Mme Geneviève COSSON, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET, Mme Magali ROGER..

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Eva DERVIN a donné pouvoir de vote à Mme Geneviève COSSON, Mme Annie FESTUOT a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Eric HUET a donné pouvoir de vote à Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Benoît LAIES a donné pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART, Mme Marina LESCOUET a donné pouvoir de vote à Mme Marie-Claude BERGERY, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD.

Secrétaire de séance : M. Marc DESGEORGES

Objet : Approbation de la convention de refacturation d'un accompagnateur de bus scolaire pour le circuit La Croix aux Bois => Vouziers

Entendues les problématiques remontées par les maires de La Croix aux Bois, Toges, Longwé, Ballay et Quatre-Champs,

Considérant l'aide de la Région Grand Est de 3 000€ par an pour la mise en place d'un accompagnateur dans le bus,

Vu la proposition de refacturation faite par la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

DE PRENDRE EN CHARGE financièrement le reste à charge subvention Région déduite, conjointement avec toutes les communes du circuit de bus La Croix aux Bus vers Vouziers, pour la mise en place d'un accompagnateur dans le bus.

APPROUVE la convention de refacturation figurant en annexe de la présente délibération
D'AUTORISER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents nécessaires à l'application de cette délibération.

Le Maire,

Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance,

Marc DESGEORGES



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le : 29 SEP. 2023
Et de sa publication ou notification le :

29 SEP. 2023